



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

Séance du mardi 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un
et le vingt et un septembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 20

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, José OLIVA, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, VINCIGUERRA Eugène, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

POUVOIRS : 6

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, AMBROSI Chantale Jeanne a donné pouvoir à MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, SANTINI Gilda a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, CHOIX Sabine a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,

ABSENTS : 3

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, MATTEI Thomas, RUTALI Marie Rose,

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation :

14 septembre 2021

Objet de la délibération :

**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN LYCEE PUBLIC SUR LE
TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE BORGIO**

Le Maire





PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LYCEE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BORGIO

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de construction d'un lycée public sur la commune de Borgo.

En effet, les deux collèges de Lucciana et de Biguglia sont aujourd'hui saturés, de plus la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour un grand nombre de lycéens en raison des heures de ramassage scolaire, de la durée des transports et de l'obligation d'aller jusqu'à Bastia pour accéder à un lycée public.

Madame le Maire rappelle que la commune possède d'ores et déjà le foncier nécessaire à la construction de ce futur équipement et propose de le mettre à la disposition de la Collectivité de Corse.

Ce projet nécessitant un partenariat avec la Collectivité, Madame le Maire propose de solliciter à nouveau Monsieur le Président afin d'en évoquer la mise en œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
- 2) D'autoriser Madame le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Collectivité de Corse afin d'en évoquer la mise en œuvre.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés